



Transformation de la société

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA enregistré 1 exemplaire original de l'acte de nomination des dirigeants s'ils n'ont pas été désignés dans les statuts 1 exemplaire du rapport du commissaire à la transformation ou du commissaire aux comptes (obligatoire dans certains cas) 1 exemplaire original des statuts mis à jour et certifiés conformes par l'un des représentants légaux L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ LNC.NC (presse en ligne) ➤ ACTU.NC (presse papier) ➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne) ➤ RRB.NC (presse en ligne) ➤ Noumeapost.nc (presse en ligne) Une fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin RID M2E
DSF	1 déclaration d'existence modificative 1 copie du PV

CONCERNANT LES DIRIGEANTS (à l'exception du ou des dirigeants maintenus dans leurs fonctions) :

- Un extrait de naissance (moins de 3 mois) **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport valide.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (à retirer au CFE)

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **24 100 XPF** (représentant : 14 600 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)